

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 24 avril 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES ANCIENS COMBATTANTS

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION SUR LA
COMMISSION DES SÉPULTURES DE
GUERRE DU COMMONWEALTH

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, du consentement de la Chambre j'aimerais déposer la déclaration que j'ai faite au nom du gouvernement à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE PERSONNEL DE LA COMMISSION DE LA
JEUNESSE À SAINT-JEAN (N.-B.)

Question n° 2731—**M. Bell:**

Quels sont les noms des membres du personnel à l'emploi de la Commission de la jeunesse du Canada dans la région de Saint-Jean, et quelles sont leurs fonctions spécifiques?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): La Compagnie des jeunes Canadiens me fournit les renseignements suivants: M. et M^{me} G. Fatels et M^{lle} S. Williamson sont les volontaires de la Compagnie qui travaillent à Saint-Jean (N.-B.). L'Office de rénovation urbaine de Saint-Jean leur a demandé d'aider à la mise en œuvre du Projet de rénovation urbaine de l'extrémité nord-côté ouest, et ils ont travaillé avec les résidents de cette région à l'étude des possibilités offertes par ce programme en vue de la rénovation.

LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION—LA
MÉMOIRE DE LOUIS RIEL

Question n° 2739—**M. Schreyer:**

1. Le gouvernement du Canada ou la Commission du Centenaire ont-ils conçu des plans en vue de commémorer le souvenir de Louis Riel au cours de l'année du Centenaire?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces plans, et quelles dispositions a-t-on prises à cet égard?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): La Commission du centenaire m'informe comme il suit: 1. Dans les sections relatives à l'Ouest canadien (1869) (1885), le train et les caravanes de la Confédération commémorent le souvenir de Louis Riel.

2. Dans un des programmes de la Commission du centenaire, le Festival du Canada, un opéra intitulé «Riel» a été commandé. Le livret est de M. Mavor Moore et la musique de M. Harry Somers.

L'ACQUISITION DE LA BASE DE ROCKCLIFFE
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Question n° 2744—**M. Forrestall:**

1. Le ministère des Transports a-t-il l'intention de prendre en charge, à compter du 1^{er} avril 1967, le champ d'aviation de la base aérienne de Rockcliffe et la totalité ou une partie de ses dépendances et installations?

2. S'il en est ainsi, les Forces armées canadiennes ont-elles consenti à cette prise de possession et quelles sont les installations visées par une telle opération?

3. S'occupe-t-on de trouver de l'espace pour loger les marchandises et le matériel maintenant entreposés dans les deux hangars situés à la limite nord de la base aérienne de façon que ces derniers puissent être vidés et remis sans délai au ministère des Transports?

4. Y aurait-il, dans les hangars à matériel «prêt à sortir», situés dans l'angle sud-ouest de l'aéroport d'Uplands, de l'espace où pourraient être entreposés les marchandises et le matériel susmentionnés?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère des Transports et le ministère de la Défense nationale m'informent comme il suit: 1. Le ministère des Transports a l'intention de prendre en charge l'aéroport et un immeuble connexe à la station aérienne de Rockcliffe et de les exploiter temporairement, conditions VFR de jour, selon les normes minimums applicables aux licences, pour desservir les aéronefs légers locaux et itinérants. On étudiera la possibilité de les exploiter de façon permanente si les besoins de l'aviation le justifient. La prise en charge s'effectuera après le 1^{er} avril 1967, dès que les modalités en auront été arrêtées.

2. Le ministère de la Défense nationale a proposé cette prise en charge du terrain et des pistes englobant le champ d'aviation et un immeuble.

3. Un seul des deux hangars situés à la limite nord sera évacué.

4. Non.